

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'agriculture et
de la souveraineté alimentaire

**AVIS
PORTANT EXTENSION D'UN ACCORD INTERPROFESSIONNEL
CONCLU DANS LE CADRE
DU CONSEIL INTERPROFESSIONNEL DES VINS DE PROVENCE**

L'accord interprofessionnel du 18 décembre 2024 relatif aux dispositions de l'avenant n°1 à l'accord triennal 2025-2027 du Conseil interprofessionnel des vins de Provence (CIVP) ainsi que ses annexes sont étendues du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2027 par arrêté interministériel du 14 avril 2025 et publiées au *Journal officiel* de la République française le 19 avril 2025 (AGRT2507969A).



CONSEIL INTERPROFESSIONNEL
DES VINS DE PROVENCE

ACCORDS INTERPROFESSIONNELS
DU CONSEIL INTERPROFESSIONNEL DES VINS DE PROVENCE
(Années 2025 - 2026 - 2027)

Applicable à partir du 1er mars 2025

Avenant n°1 : cotisations

Le présent avenant modifie l'article 11 du titre V de l'accord interprofessionnel du Conseil Interprofessionnel des vins de Provence étendu, uniquement en ce qui concerne le montant de la cotisation interprofessionnelle des Côtes de Provence, Coteaux d'Aix-en-Provence, Coteaux Varois en Provence. Le reste de l'article 11 reste inchangé.

L'article 11 est modifié comme suit :

Montant des cotisations :

A la date de signature du présent accord, son montant est :

Appellation	Cotisation interprofessionnelle en € HT
Côtes de Provence	5.64 € / hl
Côtes de Provence - Sainte Victoire	5.31 € / hl
Côtes de Provence - La Londe	7.31 € / hl
Côtes de Provence - Fréjus	7.31 € / hl
Côtes de Provence - Pierrefeu	7.31 € / hl
Côtes de Provence - Notre Dame des Anges	7.31 € / hl
Coteaux d'Aix-en-Provence	5.50 € / hl
Coteaux Varois en Provence	5.05 € / hl

Cet avenant a été adopté à l'unanimité des familles de l'Interprofession et est certifié conforme au compte-rendu de l'Assemblée Générale du CIVP du 18 décembre 2024,

Fait aux Arcs sur Argens, le 18 décembre 2024,

POUR LE NEGOCE :

Jean-Jacques BREBAN
Président de l'Union des maisons des vins
de Provence

POUR LA PRODUCTION :

Eric LAMBERT
Président de l'ODG des Coteaux Varois en
Provence

Olivier NASLES
Président de l'ODG des Coteaux d'Aix-en-
Provence

Eric PASTORINO
Président de l'ODG des Côtes de Provence
Président du CIVP

CIVP
CONSEIL INTERPROFESSIONNEL
DES VINS DE PROVENCE
RN7 CS 50002 - 83460 Les Arcs / Argens
Tél. : +33 (0)4 94 99 50 10
Siret 451 070 197 00012